

Loi sur la salubrité des aliments au Canada et changements
proposés par les nouveaux règlements

**OBTENIR DES
LICENCES, DES PERMIS,
DES CERTIFICATS ET
DES EXEMPTIONS
MINISTÉRIELLES
À L'HEURE ACTUELLE
ET À L'AVENIR**

Loi sur la salubrité des aliments au Canada et changements
proposés par les nouveaux règlements – 2017/2018

Obtenir des licences, des permis, des certificats et des exemptions ministérielles

À l'heure actuelle

Le [Centre d'administration](#) livre et/ou coordonne l'ensemble de services administratifs requis pour les permissions internes et les permissions reliées à l'importation. Celles-ci incluent des licences, des permis, des enregistrements et des exemptions ministérielles, et excluent les activités de certification d'exportations.

Des licences et des permis sont nécessaires pour les fromages, les poissons, les fruits et les légumes. L'enregistrement des établissements est requis pour divers produits alimentaires, incluant les produits laitiers, les poissons, la viande et la volaille. Des exemptions ministérielles sont émises pour certains produits alimentaires exemptés de la réglementation concernant les fruits et légumes frais et de la réglementation concernant les produits transformés. Les exigences de permis d'importation concernent les animaux vivants, les animaux aquatiques, les agents zoopathogènes, les œufs d'incubation, les plantes, les produits de plantes et les sous-produits de plantes. Des enregistrements et des certifications sont nécessaires pour les produits de bois et les matériaux d'emballage en bois. Les autorisations de permission de transport sont reliées aux exigences de transport provinciales concernant les produits alimentaires pour des questions d'étiquetage. Des autorisations relatives aux produits de l'érable sont requises pour l'importation de produits de l'érable réglementés.

Les formulaires et les demandes sont envoyés par la poste, par télécopie ou par courriel au Centre d'administration de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ou au bureau régional de l'ACIA.

À l'avenir

L'ACIA a créé l'outil Web « Mon ACIA » (My CFIA).

« [Mon ACIA](#) » est un outil en ligne permettant de consulter et de gérer vos transactions commerciales n'importe où, n'importe quand. L'ACIA encourage fortement toutes les entreprises alimentaires canadiennes à s'inscrire à « Mon ACIA » pour accéder aux services en ligne, pour qu'elles soient prêtes à respecter les exigences relatives à la délivrance des permis de la LSAC lorsque la réglementation entrera en vigueur.

Lisez la [FAQ](#) – Mon ACIA pour les importations et les exportations pour en apprendre davantage sur les exigences du portail Mon ACIA.

L'[outil en ligne](#) sécurisé Mon ACIA ajoute graduellement des services en ligne. Les demandes de licences, de permis, d'enregistrements, de certifications, de permissions et d'autorisations d'exportation sont disponibles en ligne sur le portail Web Mon ACIA.

Cliquez [ici](#) pour voir comment vous inscrire à Mon ACIA, pour voir comment gérer votre compte et accéder à des guides d'utilisation concernant les demandes de services.

La section « Demander des services » (Enrolment Information for Businesses) présente des renseignements sur le modèle de profil de partie.